



« VOUS N'ÊTES PAS POUR LA DEFENSE DES AGENTS »

*Dixit l'Assistante de prévention de la
DNEF*



Le CHSCT du 93 doit reporter 60k€ de dépenses à 2019.

Alors que l'Assistante de prévention de la DVNI a accepté poliment de patienter jusqu'en janvier 2019 pour le remplacement de moquettes sales ; l'IP de la Direction de la DNEF [NDLR sous sa casquette d'Assistante de Prévention] a été surprise de se voir refuser, par l'ensemble des participants, une dépense pour un agent en poste dans un service de la DNEF situé à Lyon !

Médecins de prévention, syndicats, DDFIP du 93, ISST : tous lui ont rappelé qu'elle doit soit présenter la dépense au CHSCT du 69 soit la payer sur le budget propre à la DNEF.

En plus de la confusion des rôles, la DNEF fait désormais dans la confusion des régions !

UN P'TIT TOUR ET PUIS S'EN VA

L'ISST, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, réalise des visites afin de s'assurer qu'agents et usagers ne sont pas en danger.

Pêle-mêle de constats redondants : dalles de faux-plafonds et stores abimés - fontaines à eau entartrées - bouches d'aération, moquettes, frigos et micro-ondes sales - cartons au-dessus des armoires - manque d'agents ayant une habilitation électrique, sachant manipuler les extincteurs, ou même simplement formés aux premiers secours - manque de Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) ...

Pas de panique, lors de son passage, l'ISST ne se contente pas de constater, il demande la mise en conformité. Un tableur de suivi permet de relancer les Directions quand les modifications restent « en cours » trop longtemps.



Nouveau marché de ménage, société ATALIAN : en cours de déploiement. Adieu ONET !

Nouveau marché informatique : les nouveaux écrans se régleront en hauteur. Adieu les Précis de Fiscalité !

LA SAGA DE L'ETE « RATS LE BOL » par Noisy Production



Grace à l'action conjointe des agents du site, des syndicats, du CHSCT et de la DDFIP, la ville de Noisy-Le-Sec va enfin pouvoir dire adieu aux charmants rongeurs aux abords du Centre des Finances Publiques.

En effet, à défaut d'initiatives rapides de la ville et de la région, les dépenses de dératisation ont été payées généreusement sur le budget propre au CHSCT, urgence sanitaire oblige. Travaux extérieurs et bardage en cours.

Dans les prochains épisodes, les pigeons seront à l'honneur. Verront-ils leur pigeonnier délocalisé en périphérie de la Ville ? Le suivront-ils ?

LE RSDGI : KEZAKO ?

Ce Registre de Signalement d'un Danger Grave et Imminent est à disposition du personnel afin d'alerter sur un problème urgent.

L'ISST, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, donne l'exemple d'une fuite d'eau constatée lors de la reprise du travail avec des dalles de faux-plafond gorgées d'eau, qui risquent de tomber et de provoquer des court-circuits. Ce RSDGI est important car il interpelle les représentants du CHSCT, qui alertent alors la Direction afin qu'elle prenne les mesures nécessaires. A défaut, un CHSCT extraordinaire se réunit. Le RSDGI est le premier pas vers l'exercice du Droit de Retrait. L'ISST rappelle que ce droit est individuel : chaque agent concerné devra donc co-signer ce registre.



LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Installations : 1 WC pour 10 hommes et 1 WC pour 10 femmes

Exercice d'évacuation : 1 tous les 6 mois si plus de 50 agents, sinon 1 par an

Port de charge : la loi limite à 55kg le port de charge pour un homme et 25kg pour une femme, mais l'ISST, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, préconise de ne pas dépasser 25kg pour un homme et 15kg pour une femme

RSDGI Registre de Signalement d'un Danger Grave et Imminent : 1 par site

« MAUVAIS ELEVE »

La trésorerie de Saint-Denis n'a pas réalisé d'exercice d'évacuation depuis plusieurs années... L'ISST condamne cet irrespect de la législation.

Rappel : 1 exercice d'évacuation tous les 6 mois si plus de 50 agents, sinon 1 par an.